DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D273

Séance du 22 septembre 2011 - Convocation du 15 septembre 2011

Compte rendu affiché le 30 septembre 2011 Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme

LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. BUFFARD, MIIE COIN, MIIE FERNANDES, MIIE ROGER, M. MACHURAT, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme

CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme BARTHOD par Mme ORIOL,

M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, M. FODDIS par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	23
Votants	27
Exprimés	27

Objet: Convention SDIS

Le **S**ervice **D**épartemental d'Incendie et de **S**ecours (SDIS) du Rhône a intégré ses nouveaux locaux à Genay. Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Président du SDIS afin de pouvoir utiliser les locaux de l'ancienne caserne, rue Rey Loras ainsi que l'ex-terrain d'entraînement situé avenue Carnot. Monsieur le Président du SDIS a donné son accord pour une utilisation à titre précaire pour une période de un an.

Il convient donc de formaliser cette utilisation par une convention dont le projet est soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le courrier de Monsieur le Président du SDIS en date du 5 août 2011, donnant son accord pour une utilisation, à titre précaire, par la Commune, des locaux de l'ancienne caserne située rue Rey Loras, ainsi que l'ex-terrain d'entraînement situé avenue Carnot,
- APPROUVE la convention d'occupation de locaux et de terrain proposée entre les deux collectivités,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme, Neuville, le 22 septembre 2011 Le Maire, Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29/09/2011
- Publication ou affichage le 29/09/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 septembre 2011 Jean-Claude OLLIVIER, Maire.